

**Nombre de membres  
en exercice:** 10

**Présents :** 9

**Votants:** 10

**Séance du 11 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit et le onze juin l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juin 2018, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Nicole ARNAUD, Martine DELONG, Sophie DUBRANA, Monique LUDDECKE, Martine MERINO, Karine PALLARUELO-ROLLAND, Yves ROUSSEAU, Hervé SUDREAU, Karine TREJAUT

**Représentés:** Dominique LABIT par Sophie DUBRANA

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Yves ROUSSEAU

Objet: FDAEC 2018 - DE 2018 015

**OBJET:**FDAEC 2018

Madame Le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) votées par le Conseil Départemental au cours de l'Assemblée Départementale.

La réunion cantonale du 27 mars 2018, présidée par Madame M.Claude AGULLANA et Monsieur Guy MORENO, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune une somme de 11 071 euros.

Madame Le Maire rappelle que la subvention FDAEC ne peut être sollicitée que sur des dossiers d'investissement ; un autofinancement de 20% est obligatoire.

Après avoir découté ces explications, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
le Conseil Municipal **DECIDE** de réaliser en 2018 l'opération suivante, à savoir :

**-REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE**, pour un montant de **58 922.65e HT**, soit **70707.18e TTC**

**-DEMANDE** au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **11 071 euros**

**-et, D'ASSURER** le financement complémentaire pour un montant de **59 636.18 e TTC**.

Objet: Etude aménagement voirie bourg - DE 2018 016

Faisant suite à la décision du Conseil Municipal en date du 11 Juin 2018 sollicitant la prise en compte de la poursuite de l'étude, Madame Le Maire fait part à ce dernier des propositions de maîtrise d'oeuvre, à savoir :

**-Cabinet AZIMUT à LIBOURNE.....3 500,00 e H.T.**

**-Cabinet ESCANDE à LANGON.....11 900,00 e H.T.**

Considérant que la mission la moins disante est celle du Cabinet AZIMUT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de :

**-POURSUIVRE** cette étude avec le Cabinet AZIMUT dont le montant s'élève à 3500e H.T.

**-DEMANDE** au Conseil Départemental de lui octroyer une subvention pour aider la commune au financement de l'Etude

**-CHARGE** Madame Le Maire de signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Objet: adhésion au service RGDP du SI AGEDI - DE 2018 017

**OBJET:**

Adhésion au service "RGPD" du Syndicat Intercommunal AGEDI et Nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

**Madame Le Maire expose** à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne "RGPD" proposé par le Syndicat Intercommunal AGEDI.

Le règlement européen 2016/679 dit "RGPD" entre en vigueur le 25 Mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000e) conformément aux articles 83 et 84 du RGDP. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et les dites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal AGEDI propose, en conséquence, la mise à disposition de son délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal AGEDI
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne en la matière.

-de désigner comme DPO (DPD) mutualisé, Mr Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité,

## **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

## **DECIDE**

**- d'autoriser le Maire** à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal AGEDI

Objet: Poursuite Etude aménagement bourg - DE 2018 018

### **OBJET:**

Poursuite Etude "Aménagement Traversée agglomération" sur la RD 672

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité de la traversée d'agglomération de la commune sur la RD 672, et, fait part également du courrier du Conseil Départemental en date du 12 Avril dernier reconnaissant l'insécurité de cette traversée en acceptant le pré-diagnostic établi.

**VU la dangerosité et l'insécurité de cette traversée d'agglomération,  
VU le trafic important sur la RD 672,**

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal, à l'unanimité ,

**-DECIDE** de poursuivre l'étude

**-AUTORISE** Madame Le Maire, à solliciter des cabinets d'Etudes chargés de la Maîtrise d'oeuvre de cette opération.

**Signatures :**

M. DELONG

S. DUBRANA

K. TREJAUT

B. DA ROS

N. ARNAUD

D. LABIT

M. LUDDECKE

M. MERINO

K. PALLARUELO

Y. ROUSSEAU

H. SUDREAU